25618

Distr.: LIMITEE

E/ECA/ACW/SMTPC/RC.VI/99/12
juin 1999

NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Centre africain pour la Femme

Rapport de la

Deuxième Réunion Préparatoire de la Sixième Conférence Régionale Africaine sur les Femmes

Tunis (Tunisie), 18-19 juin 1999

Distr.: LIMITEE

E/ECA/ACW/SMTPC/RC.VI/99/12
juin 1999

NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Centre africain pour la Femme

Rapport de la

Deuxième Réunion Préparatoire de la Sixième Conférence Régionale Africaine sur les Femmes

Tunis (Tunisie), 18-19 juin 1999

I. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La deuxième Réunion préparatoire de la Sixième conférence régionale africaine sur les femmes, s'est tenue du 18 au 19 juin 1999 à Tunis, Tunisie, dans la salle de réunion de l'Hôtel Abou Nawas. La réunion était organisée par le Centre africain pour la femme et le Ministère des affaires de la femme et de la famille de Tunisie qui assure la présidence du Comité «femmes et développement ».

2. Ont participé à la réunion les pays suivants : Algérie, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Maroc, Rwanda, Sénégal, Tunisie. Les organisations non-gouvernementales présentes étaient : Abantu pour Développement, Akina Mama wa Africa(AMwA), l'Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD), la Fédération des Réseaux des femmes pour la paix (FERFAP), African Women's Development and Communication Network (FEMNET), Union Maghrébine des Associations Féminines (UMAF), l'Association tunisienne des mères (ATM), l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, et Femmes, Droit et Développement en Afrique (WILDAF). La Banque Africaine pour le Développement (BAD), l'Organisation Internationale pour le Travail (BIT), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Union du Maghreb Arabe (UMA), le Centre sous-régional pour le Développement de la CEA en Afrique du Nord étaient également représentés.

II. COMPTE RENDU DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Cérémonie d'ouverture (Point 1 de l'ordre du jour)

3. Au cours de la cérémonie d'ouverture deux discours ont été prononcés :

4. Madame Joséphine Ouédraogo, Directrice du Centre africain pour la femme (CAF) de la CEA, a tout d'abord remercié, au nom du Secrétaire exécutif de la CEA, M. K. Y. Amoako, le Gouvernement tunisien pour avoir offert d'abriter cette Conférence et a rendu hommage à la Tunisie qui assume depuis deux ans la présidence du Comité femmes et développement.

5. Elle a ensuite souligné que la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes tranchera avec les conférences précédentes sur trois points essentiels :

- L'ouverture de la Conférence à la participation effective des ONG dans le but de renforcer le partenariat entre les décideurs politiques et les représentants de la société civile ;
- L'élaboration d'un Plan d'action régional pour les cinq prochaines années en vue de lever les obstacles politiques et institutionnels qui freinent la mise en œuvre des Plateformes d'action et de s'attaquer aux nouveaux fléaux tels que la pandémie du SIDA ;
- La sixième Conférence régionale sera l'occasion de démontrer la capacité des pays africains à mener ensemble une analyse objective des forces et des faiblesses des stratégies et des institutions nationales au regard des ambitions de la Plateforme d'action de Beijing.

6. Mme Ouédraogo a ensuite indiqué que la sixième Conférence fournira les informations permettant à la Session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui se tiendra en juin 2000, d'apprécier les progrès accomplis par les pays africains. Les résultats de ces deux journées de travail permettront au CAF de remplir plus aisément sa tâche de coordination du Secrétariat de la sixième Conférence régionale.

7. Enfin, elle a remercié la Présidente du Comité femmes et développement pour son hospitalité et son engagement pour la cause des femmes africaines.

8. Madame Neziha Zarrouk, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires de la femme et de la famille et présidente du Comité technique préparatoire de la sixième Conférence africaine sur les femmes, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié la CEA pour les efforts déployés en vue de promouvoir la place de la femme dans le développement global.

9. Elle s'est félicitée de l'engagement de la Tunisie en faveur de l'action africaine commune. En outre, elle a fait part de sa fierté de voir les efforts concentrés sur la promotion de la condition de la femme dans tous les domaines. Ceci a été confirmé par la troisième Conférence mondiale tenue en 1985 à Nairobi. A la lumière des intérêts primordiaux définis par la quatrième Conférence de Beijing sur la femme en 1995, elle a invité les participants à se pencher sur le suivi de la mise en œuvre des Plateformes d'action et a appelé à la mobilisation de toutes les bonnes volontés.

10. Elle a rendu hommage également aux Etats africains et a préconisé d'œuvrer pour l'instauration de la paix en Afrique.

11. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le Ministre a souligné l'appel lancé par le Président tunisien, Monsieur Zine EL Abidine Ben Ali, pour une coopération plus équilibrée entre le Nord et le Sud.

12. La dynamisation du rôle des ONG a permis à la Tunisie d'accomplir d'importantes réalisations qui constituent autant d'étapes franchies dans la mise en œuvre des Plateformes d'action de Beijing et de Dakar.

13. A l'orée du 3ème millénaire, de nombreux défis se posent au continent africain et nécessitent l'élaboration d'une stratégie d'intervention adéquate et mieux ciblée.

14. Enfin, elle a conclu que les actions de partenariat entre les Gouvernements et les ONG auront un impact positif sur le bon déroulement des travaux de la sixième Conférence régionale africaine sur la femme prévue à Addis-Abeba.

Programme de travail (Point 2 de l'ordre du jour)

15. La réunion a adopté les points suivants à l'ordre du jour et le programme de travail proposé par la CEA :

1. La cérémonie d'ouverture

2. L'adoption du programme des travaux

3. Bilan de la préparation des rapports nationaux

4. Bilan de la préparation des documents de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes

5. Modalités d'inscription des participants à la Conférence

6. Programme définitif des travaux de la Conférence

7. Bilan de la mobilisation des ressources financières

8. Modalités de participation aux travaux de la Conférence

9. Modalités de mise en place des groupes de rédaction du projet de Plan d'Action pour les cinq prochaines années et du projet de déclaration de la Conférence

10. Modalités pour l'élection du Bureau de la sixième conférence régionale sur les femmes

11. Modalités pour le renouvellement des membres du Comité «femmes et développement » en marge de la sixième Conférence régionale africaine.

12. Considération et adoption du résumé du rapport et clôture de la réunion.

Bilan de la préparation des rapports nationaux (Point 3 de l'ordre du jour)

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a noté que les préparatifs ayant trait à l'élaboration des rapports nationaux avaient commencé en novembre 1997 à l'occasion de la première réunion sous-régionale en Afrique de l'Ouest. D'autres réunions sous-régionales se sont par la suite tenues en Afrique centrale (juin 1998), en Afrique du Nord (octobre 1998), et en Afrique de l'Est et australe en février 1999. C'est au cours de ces réunions que le contenu des rapports nationaux a été arrêté et que les délais de soumission du rapport à la Division de la promotion de la femme (DAW) à New York et à la CEA ont été fixés.

17. La représentante du secrétariat de la CEA a informé les participants que sur 53 pays, deux pays seulement avaient, à ce jour, soumis leur rapport national à la CEA, ce qui constitue un motif d'inquiétude car même si la date butoir pour la CEA avait été fixée au 31 juillet, le rapport aurait dû être soumis à la DAW à la date du 30 avril avec copie à la CEA.

18. Il est prévu qu'une fois les 53 rapports nationaux reçus, la CEA en ferait une synthèse. Cette synthèse comprendrait quatre parties indiquées comme suit :

i. le résumé analytique qui ferait ressortir les caractéristiques principales de la synthèse ;
ii. Une introduction précisant le contexte qui a présidé à la mise en œuvre des Plateformes d'action ;
iii. Une évaluation scindée en deux parties traitant respectivement de :

- l'environnement, c'est-à-dire des facteurs favorables et des obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre.

- la mise en œuvre des domaines prioritaires, laquelle ferait notamment ressortir au regard des objectifs, les actions entreprises, les acteurs, les ressources financières allouées et les indicateurs.

iv. La Conclusion qui précisera ce qui reste à accomplir en relation avec les engagements pris à différents niveaux et les préoccupations urgentes qui appelleront une attention spéciale au cours des cinq prochaines années.

19. Pour accélérer le processus de soumission des rapports à la CEA, le CAF compte s'appuyer sur les points focaux nationaux, intensifier les contacts avec les Ministères responsables des affaires de la femme et les bureaux du PNUD dans les différents pays ainsi que les représentations diplomatiques à Addis-Abeba. D'autres organismes spécialisés de l'ONU ont également été priés d'user de leur influence et d'apporter leur assistance en vue d'accélérer la finalisation et la soumission des rapports.

20. Au cours de la discussion qui a suivi l'exposé, certains pays ont soulevé l'éternel problème de la communication entre la CEA et les Etats membres. Ils ont invité la CEA à essayer d'établir des contacts par les voies les plus directes (fax, téléphone, etc.). S'agissant des rapports nationaux, un seul rapport devait être élaboré dans chaque pays. Le rapport reprendrait l'évaluation conjointe du gouvernement, des ONG et des autres acteurs. Certains pays ont fait savoir que leur rapport national était en cours de finalisation et qu'il serait transmis à la CEA avant le 31 juillet 1999 (Maroc, Algérie, Congo, Sénégal, Rwanda). L'Algérie, le Cameroun : ont remis au secrétariat les copies de leur rapport.

21. S'agissant des ONG qui auraient établi des rapports distincts, le secrétariat de la CEA a indiqué qu'il sera tenu compte de ces rapports lors de l'établissement de la synthèse.

22. Certains pays ont proposé, d'établir leur propre synthèse des résultats de l'évaluation nationale afin de faciliter le travail de synthèse qui sera fait par la CEA et réduire au minimum les écarts entre le contenu des rapports nationaux et celui du bilan régional.
En conclusion, nombre de pays ont estimé qu'il était important que tous les acteurs (ONG, gouvernements, organismes spécialisés de l'ONU, etc.) soient associés au processus d'évaluation et à la finalisation des rapports nationaux.

Bilan de la préparation des documents de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes (Point 4 de l'ordre du jour)

23. La réunion a procédé à l'examen des documents de travail de la Conférence. Concernant le plan d'action régionale, la réunion a noté qu'une proposition sera préparée par la CEA et soumise à la Conférence. Par ailleurs, trois bilans seront présentés à la Conférence par un représentant des gouvernements, un représentant des ONG accréditées et les agences des Nations Unies.

24. Sept experts internationaux ont été recrutés par la CEA pour préparer des évaluations critiques thématiques au niveau régional. Ces rapports serviront d'introduction et de cadre de discussion pour les douze ateliers d'évaluation qui se dérouleront pendant la Conférence.

25. Un CD-ROM et des brochures statistiques comparatives de la situation des femmes en Afrique seront publiés au cours de la Conférence.

26. Les débats sur ce point ont essentiellement porté sur les questions suivantes :

- l'intérêt d'avoir deux rapports nationaux, l'un du point de vue gouvernemental et l'autre du point de vue des ONG
- l'encouragement des Etats à préparer les rapports nationaux en concertation avec la société civile et l'importance de renforcer le partenariat entre les gouvernements et les ONG autour des questions de promotion de la femme
- la nécessité de transmettre à l'avance aux délégations les documents de travail de la Conférence
- l'importance pour les pays de préparer une synthèse de leur rapport national. Cette formule aura l'avantage de faciliter la tâche de préparation de la synthèse régionale pour la CEA
- la nécessité d'envoyer aux pays les documents statistiques pour leur validation avant la publication par la CEA

27. A l'issue des discussions, les participants ont conclu ce qui suit :

- un seul rapport par pays sera transmis à la CEA. Celui-ci devra intégrer les points de vue des ONG
- les rapports nationaux seront accompagnés par une synthèse des priorités nationales
- les ONG nationales, sous-régionales et régionales devront se concerter pour choisir leur porte-parole à la Conférence. Le nom de l'intéressée devra parvenir à la CEA un mois avant la tenue de la Conférence
- un jeu des documents sera envoyé à chaque pays par la CEA. Le point focal national se chargera de reproduire la documentation pour les membres de la délégation

Modalités d'inscription des participants à la 6ème Conférence Régionale Africaine sur les Femmes (Point 5 de l'ordre du jour)

28. La Directrice du CAF a présenté le point 5 de l'ordre du jour relatif aux modalités d'inscription des participants à la 6ème Conférence régionale africaine. Elle a précisé que la délégation nationale sera composée de vingt membres comme suit :

– Les représentants des Gouvernements (9) :

a. le ministre de la promotion de la Femme (Chef de délégation)
b. 4 experts du ministère chargé de la promotion de la Femme
c. 4 experts provenant d'autres départements ministériels.

– Des parlementaires (2)

– Des journalistes (2)

– Des ONG thématiques (3) :
ONG spécialisées dans 3 différents domaines prioritaires de la Plateforme.

– Des associations féminines (3)

– Une association de jeunes âgés de moins de 25 ans (1)

29. La Directrice du CAF a par ailleurs déclaré que chaque pays devrait désigner un point focal pour coordonner la préparation de la délégation nationale qui participera à la conférence. Elle a présenté les termes de référence des points focaux nationaux, les instructions de procédures qui leur seront communiquées par le Centre africain pour la femme dans une lettre circulaire.

30. Elle a précisé que le point focal sera chargé de récupérer les notifications de paiement des frais d'inscription.

31. Le montant fixé pour l'inscription est de 50 US$ par personne membre des délégations nationales et de 200 US$ pour les participants des Organisations sous-régionales, régionales et internationales. La liste des délégations, les formulaires d'inscription, et les notifications de payement devront être envoyés à la CEA avant le 30 septembre 1999.

32. La discussion a porté sur les frais d'inscription des ONG régionales et sous régionales jugés très élevés pour les participants. Aussi, il a été décidé de les ramener à 50 dollars par personne.

Adoption du programme définitif des travaux de la Conférence (Point 6 de l'ordre du jour)

33. Ce point de l'ordre du jour a été introduit par un exposé sur le projet de programme de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes soumis pour examen et adoption définitive avant sa présentation à la Conférence. L'exposé a passé en revue le détail du déroulement des travaux et les séquences des différentes sessions.

34. Le programme prévoit ce qui suit :

- Des concertations pré-conférences des ONG, des jeunes et des gouvernements sur le bilan à présenter à la Conférence
- La Conférence proprement dite comprendra :
  - Les bilans faits par les différentes catégories d'acteurs
  - Les évaluations thématiques en ateliers
  - Les rapports des ateliers en séances plénières
  - La finalisation du projet de plan d'action pour les cinq prochaines années et du projet de déclaration par des groupes de rédaction
  - L'adoption du Plan d'action et de la Déclaration par les chefs de délégations nationales
- Des activités parallèles à déterminer.

35. Le projet de programme des travaux a été accepté sans amendements.

36. Au cours de la discussion, des participants ont demandé si la Conférence allait tirer profit des conclusions des évaluations établies par d'autres Conférences mondiales telle que la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), le Sommet social, etc. Il a été précisé à cet égard que ces évaluations pourraient être intégrées dans les discussions au sein des ateliers.

37. Certains participants ont demandé comment des questions qui ont émergé après Beijing allaient être traitées au cours de la Conférence. Il a été noté que ces questions seront également examinées lors des discussions sur les douze domaines critiques.

38. Des participants se sont par ailleurs inquiétés sur les dispositions que compte prendre le secrétariat de la Conférence afin de s'assurer que les rapports des ateliers seront exhaustifs. Mais le CAF les a rassurés en indiquant qu'après l'expérience de la Conférence du 40ème anniversaire de la CEA, des dispositions seront prises pour utiliser les mécanismes internes de rédaction des rapports. Ceci permettra d'assurer que le rapport de la Conférence reflète correctement les conclusions des travaux en sessions plénières et en ateliers.

39. En réponse à une question concernant l'annulation du "Forum sur l'identité culturelle", il a été expliqué que cette idéc de Forum avait été abandonnée par manque de moyens matériels et humains pour le préparer de manière adéquate.

40. Pour garantir la pleine et entière contribution de chacun à la finalisation du projet de plan d'action 2000-2005, il a été convenu qu'une copie de ce document sera envoyée aux participants à l'avance pour examen avant la Conférence.

Mobilisation des ressources financières (Point 7 de l'ordre du jour)

41. L'exposé sur ce point a d'abord fait remarquer que le coût de la Conférence est estimé à huit cent vingt trois mille trois cents dollars US (823.300$US). Cette somme couvre essentiellement l'appui technique, la traduction des documents, l'interprétation dans les trois langues de travail de la Conférence, les publications, la reproduction des documents, l'appui logistique et administratif. Toutefois, le budget n'inclut pas les frais de voyage et de subsistance des participants.

42. Le CIDA, le BIT, le SIDA ont déjà contribué un total de 116.000 dollars US. Des négociations sont en cours pour les contributions de l'OUA, la BAD et le FNUAP.

43. L'analyse de ce budget a montré que la CEA a déjà mobilisé environ 30 pour cent des moyens requis.

44. Au cours du débat sur la question, les participants ont souligné la nécessité de mobiliser la totalité du budget dans les meilleurs délais.

45. La représentante de la Banque africaine pour le développement a confirmé que la BAD était partenaire dans l'organisation de la Conférence. Toutefois, la BAD ne dispose pas de fonds pour ce genre d'activités. Elle a donc formulé un projet pour la mobilisation des fonds pour la Conférence, précisément 60.000 dollars US pour les consultants et 120.000 pour la traduction des documents. Elle communiquera bientôt à la CEA, le résultat de cette recherche de financement.

46. La représentante du PNUD a indiqué que la contribution de son organisation se situera à deux niveaux :

- Les bureaux du PNUD au niveau de chaque pays contribueront au financement du voyage des participants nationaux représentant le gouvernement et la société civile
- Le programme régional offrira 25.000 dollars US pour les consultants.

47. La représentante de l'UNIFEM a annoncé que son organisation fera les contributions suivantes :

- 40.000 pour les consultants qui travailleront de préférence sur le thème de la violence contre les femmes ou les médias.
- La production du CD-ROM
- La préparation des brochures statistiques
- La participation de quelques ONG et de la société civile
- La préparation des rapports nationaux dans 8 pays
- La participation de l'Afrique au Comité préparatoire en mars 2000 et à la Session Beijing +5, en juin 2000

48. Elle a ajouté que les annonces seront communiquées prochainement à la CEA et les fonds seront disponibles à partir de juillet de 1999.

49. La représentante de l'agence intergouvernementale de la francophonie a souligné la nécessité d'avoir les documents dans toutes les langues de travail de la Conférence pour une meilleure participation à la Conférence. A cet égard, elle a annoncé que son organisation contribuera à la disponibilité des documents en français. Le niveau de contribution sera confirmé ultérieurement.

Modalités de participation des ONG aux travaux de la 6ème Conférence (Point 8 de l'ordre du jour)

50. La Directrice du Centre africain pour la femme a présenté les différentes étapes de la conférence et exposé les modalités de participation des ONG aux séances plénières et aux ateliers.

51. Elle a indiqué qu'il y aura deux catégories d'ONG accréditées pour prendre la parole durant les séances plénières :

- 53 ONG nationales membres des délégations nationales : celles-ci seront désignées par chaque pays à raison d'une ONG par pays.
- 25 ONG régionales et sous-régionales dont la liste sera établie par le CAF en accord avec les ONG membres du Comité préparatoire

52. Mme Ouédraogo a ensuite formulé les propositions suivantes :

- Les ONG devront s'organiser elles-mêmes pour désigner leur porte-parole qui présentera leur bilan à la conférence
- En séance plénière la parole sera accordée indistinctement aux représentants des gouvernements et des ONG accréditées.
- La dernière séance plénière avant la clôture de la conférence sera consacrée à l'adoption du plan d'action pour les cinq prochaines années, des modalités de participation de l'Afrique à la session spéciale sur Beijing + 5 prévue en juin 2000 et de la Déclaration de la Conférence. Seuls les chefs de délégations nationales participeront à cette séance plénière.

53. S'agissant des critères de sélection, les ONG présentes se sont concertées et ont proposé les critères suivants pour le choix de leurs représentants :

- avoir le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC
- avoir un minimum de cinq ans d'existence
- intervenir effectivement dans les domaines thématiques de la plateforme d'action de Beijing
- être impliquée dans les processus post-Beijing et Beijing +5
- démontrer une capacité institutionnelle effective
- avoir une dimension régionale ou sous-régionale et intervenir effectivement à cette échelle.
- la coordination des ONG enverra à la CEA une liste exhaustive des ONG qui remplissent ces critères afin de permettre au Centre africain pour la femme d'établir la liste définitive des 25 ONG régionales et sous-régionales qui seront accréditées à la Conférence.

54. Les propositions ont été acceptées par la réunion étant entendu que pour certaines sous-régions où les activités des ONG sont récentes, le critère de cinq années d'expérience ne sera pas appliqué.

55. La réunion a également décidé que le Comité de Coordination des ONG pour la Conférence sera composé des ONG membres du Comité technique préparatoire.

Modalités de mise en place des groupes de rédaction du Projet de Plan d'Action pour les 5 prochaines années et du Projet de Déclaration de la Conférence(Point 9 de l'ordre du jour)

56. La Directrice du Centre africain pour la femme a informé les participants à la réunion que la finalisation de trois documents nécessiterait la constitution de groupes de rédaction. Il s'agit :

- Du Plan d'action régional pour les cinq prochaines années
- De la Déclaration de la Conférence, et
- Des modalités de participation de l'Afrique à la Session Spéciale des Nations Unies de juin 2000 sur Beijing +5

57. Le Centre africain pour la femme se chargera de préparer les projets de ces documents à l'avance afin de faciliter leur examen et adoption.

58. Les groupes de rédaction seront composés de 25 personnes chaque, réparties comme suit :

- 3 experts gouvernementaux par sous-région
- 1 ONG par sous-région
- 5 représentants des organisations intergouvernementales et des agences de coopération

59. Il a été proposé de ne faire participer à la rédaction des documents que les agences et organisations régionales et internationales qui auraient contribué à la Conférence. Les participants ont convenu de ce qui suit :

- La constitution de trois groupes de rédaction distincts ;

- La fixation d'une date limite pour la communication des listes des experts nationaux et sous-régionaux ;
- Le bureau du Comité femmes et développement sera l'interlocuteur unique du CAF pour recevoir la liste des experts nationaux membres des groupes de rédaction.
- Seules les Agences et Organisations des Nations Unies ayant contribué au financement direct de la Conférence seront invitées à participer, à l'élaboration des trois documents.

Principes et modalités pour l'élection du Bureau de la Sixième conférence régionale africaine sur les femmes (Point 10 de l'ordre de jour)

60. La Directrice du Centre africain pour la femme a indiqué que l'Ethiopie abritera la Sixième conférence régionale Africaine en tant que siège de la CEA.

61. Après avoir rappelé la composition des bureaux des précédentes conférences préparatoires, elle a fait remarquer qu'en principe, le choix des membres du bureau tient compte de la représentation géographique et linguistique.

62. La réunion a demandé à la CEA de mener des concertations à cet effet, et de communiquer le résultat au Bureau du Comité femmes et développement avant la tenue de la Conférence.

63. La délégation de la République du Congo a demandé à la CEA de vérifier la composition du Bureau de la quatrième Conférence d'Abuja car elle doutait que le Congo ait fait partie du Bureau de cette Conférence.

Modalités de renouvellement des membres du Comité femmes et développement en marge de la 6ème Conférence (Point 11 de l'ordre du jour) :

64. En présentant le point 11 de l'ordre du jour relatif aux modalités de renouvellement des membres du Comité femmes et développement, la Directrice du centre africain pour la femme a rappelé que le Comité femmes et développement avait pris au cours de sa dernière réunion tenue à Ouagadougou du 2 au 5 avril 1999, les décisions suivantes :

- Renouveler les membres gouvernementaux du Comité aux deux tiers en marge de la Conférence régionale africaine qui aura lieu à Addis-Abeba du 22 au 27 novembre 1999 ;
- Porter le nombre des pays membres à 19 (3 pour l'Afrique du Nord, 3 pour l'Afrique Centrale; 4 pour l'Afrique de l'Est, 4 pour l'Afrique Australe et 5 pour l'Afrique de l'Ouest)
- Renouveler les membres en suivant l'ordre alphabétique (le 1er et le dernier sur la liste)

65. Elle a proposé un plan de renouvellement des membres du Comité en suggérant que les sous-régions se réunissent en marge de la Conférence pour désigner les nouveaux membres. Une correspondance signée par le Président du Comité femmes et développement sera envoyée aux différents pays à cet effet.

66. La Directrice a par ailleurs proposé deux options pour la prise de fonction effective des nouveaux membres du Comité :

1ère option : les nouveaux membres prennent fonction lors de la prochaine réunion ordinaire du Comité (avril 2001), élisent le nouveau Bureau à cette occasion et élaborent un programme de travail pour la période 2001 – 2003, qui correspond à la durée de leur mandat.

2ème option : les nouveaux membres prennent fonction pendant la Conférence régionale et tiennent immédiatement une première réunion pour élire leur bureau. Ce nouveau Bureau se réunit immédiatement après la clôture de la Conférence pour se fixer un calendrier de travail.

67. Lors du débat on a relevé l'omission du 3ème nouveau membre de l'Afrique de l'Est qui, selon l'ordre alphabétique revient à Djibouti.

68. Les débats ont également porté sur le renouvellement des membres de l'Afrique du Nord car l'Algérie et le Maroc estimaient qu'ils n'étaient pas membres actuels du Comité dans la mesure où ils n'ont pas été impliqués dans toutes les activités du Comité. En réponse à cette question, les participants se sont mis d'accord sur la nécessité du respect des dispositions précédemment prises lors de la réunion du Comité à Ouagadougou en avril 1999 et le fait que toute dérogation devra s'appliquer à toutes les sous-régions.

69. S'agissant des deux options présentées, le choix a porté sur la deuxième option. Les nouveaux membres du Comité prendront immédiatement fonction et tiendront leur première réunion après la clôture de la Conférence afin de se fixer un calendrier de travail.

L'adoption des conclusions de la réunion suivie de la clôture (Point 12 de l'ordre du jour)

70. La séance consacrée à ce point de l'ordre du jour a été présidée par Son Excellence le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Tahar Sioud.

71. Mme Joséphine Ouédraogo a présenté la synthèse des conclusions de la deuxième réunion préparatoire de la sixième Conférence régionale sur les femmes. Elle a tout d'abord souligné que la synthèse avait été élaborée dans des conditions difficiles en raison de contraintes de temps et a invité les participants à soumettre leurs observations au Secrétariat par écrit.

72. Suite à la présentation de la synthèse et sur proposition d'un participant, il a été convenu que le Sénégal et la Tunisie seraient retenus comme membres d'honneur du prochain Comité femmes et développement en raison de leur grande contribution à la préparation des Conférences de Dakar et de Beijing et au processus d'évaluation de la mise en œuvre des Plateformes d'action. Les participants ont estimé que l'expérience accumulée par les deux pays serait très profitable au Comité.

73. Il a, en outre, été convenu que les Présidents du Sénégal et de la Tunisie, seraient invités, à l'occasion du prochain Sommet de l'OUA, à défendre la cause du Comité et à plaider pour l'obtention d'un appui financier en vue de la tenue de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes.

74. Dans son allocution de clôture, M. Tahar Sioud a informé les participants que les femmes tunisiennes étaient pleinement intégrées dans le monde du travail et dans la vie publique et qu'elles apportaient aujourd'hui une contribution essentielle à la construction d'une société équilibrée qui aspirait au progrès dans un cadre de stabilité et de paix.

75. Cette place de choix était le fruit d'un long combat qui avait commencé avec les réformateurs tels que, Tahar Haddad, si bien qu'aujourd'hui, le rôle de la femme est bien intégré dans la conscience de la société tunisienne et fait partie de son identité qui puise tant dans le rationalisme arabo-islamique que dans la culture universelle et les exigences de la modernité. C'est cette approche qui a conduit la Tunisie à adopter les Plateformes d'action et à réaffirmer le principe de l'universalité des droits de la femme.

76. Le Secrétaire d'Etat a ensuite souligné que la "Dimension Femmes" avait été érigée en paramètre de la planification et du développement et qu'il ne saurait y avoir de renaissance du continent sans la prise en compte de l'importance du statut et du rôle de la femme africaine.

77. Il a conclu en engageant les participants à orienter les travaux de la sixième Conférence régionale en mettant l'accent sur l'analyse, la critique objective, l'élaboration des ébauches de plans d'action. Il était, à cet égard, important d'envisager de nouveaux espaces et de nouveaux champs d'action tout en privilégiant l'information, la formation, l'éducation et la sensibilisation de la femme. En cette fin de millénaire, les femmes africaines étaient appelées à s'affirmer et à se mobiliser davantage en tirant parti de leur sagesse légendaire.

78. Enfin, il a adressé ses remerciements à toutes les personnes qui avaient contribué au succès de la réunion.

79. Au nom des participants, la représentante de l'UMA, Mme Mendili, a donné lecture d'une motion de remerciements à Son Excellence M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de Tunisie pour son appui sans faille à toutes les initiatives en faveur des femmes. Elle a souligné combien le Comité, inspiré par la vision du Chef de l'Etat tunisien, avait gagné en dynamisme et en efficacité dans l'action de suivi et d'évaluation des programmes visant à la promotion de la femme.

80. Elle a également souligné que l'évolution de la femme tunisienne, en tant qu'acteur et bénéficiaire du développement, était source de fierté pour toutes les femmes africaines.

81. Enfin, elle a remercié le Président, le peuple et le gouvernement tunisien pour leur hospitalité chaleureuse ; elle a rendu un hommage appuyé pour ses efforts en vue de promouvoir l'amitié et la paix entre les peuples du continent.

82. La représentante de la Côte d'Ivoire, Mme Marie-Laure Koutoua a, au nom de tous les participants, donné lecture d'une motion de remerciements à Son Excellence Mme Neziha Zarrouk, Ministre déléguée auprès du Premier Ministre, chargée de la femme et de l'enfance et Présidente du Comité femmes et développement. Elle l'a remerciée pour sa conduite avisée des travaux et du processus de préparation de la sixième Conférence régionale ainsi que pour l'accueil chaleureux et les attentions réservées aux participants.

Synthèse des conclusions de la Réunion

La deuxième Réunion préparatoire de la Sixième conférence régionale africaine sur les femmes, s'est tenue du 18 au 19 juin 1999 à Tunis, Tunisie dans la salle de réunion de l'Hôtel Abou Nawas de Tunis. La réunion était organisée par le Centre africain pour la femme en collaboration avec le Ministère des affaires de la femme et de la famille de Tunisie qui assure la présidence du Comité «femmes et développement» .

Ont participé à la réunion les pays suivants : Algérie, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Maroc, Rwanda, Sénégal, Tunisie. Les organisations non-gouvernementales présentes étaient : Abantu pour Développement, Akina Mama wa Africa(AMwA), l'Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD), la Fédération des Réseaux des femmes pour la paix (FERFAP), l'African Women's Development and Communication Network (FEMNET), Union Maghrébine des Associations Féminines (UMAF), l'Association tunisienne des mères (ATM), l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, et Femmes, Droits et Développement (WILDAF). La BAD, le BIT, le PNUD, L'UNIFEM, l'UNESCO, l'Union du Maghreb Arabe (UMA), le Centre sous-régional pour le développement de la CEA en Afrique du Nord étaient également représentés.

A l'issue d'une journée et demi d'échanges sous la présidence de Son Excellence Madame Neziha Zarrrouk, Ministre des affaires de la femme et de la famille de Tunisie et de Son Excellence Madame Aminata Mbengue Ndiaye, Ministre de la famille, de l'action sociale et de la solidarité nationale du Sénégal, un consensus s'est dégagé sur les 11 points de l'ordre du jour résumés en 9 points suivants :

1. Bilan de la préparation des rapports nationaux

Etant donné le faible nombre de rapports reçus à ce jour par le Centre africain pour la femme, le Comité a lancé un appel afin que les pays envoient leur rapport à la CEA et à la Division pour la promotion de la femme de New York avant le 31 juillet 1999.

2. Préparation des documents de la Conférence

- Les rapports nationaux devront être préparés en concertation avec les ONG nationales ;
- Pour faciliter la préparation de la synthèse régionale par la CEA, les pays sont invités à joindre à leur rapport national une synthèse des résultats de leur évaluation nationale
- La CEA devra envoyer un jeu des documents de la Conférence à chaque pays, qui se chargera à son tour de le reproduire pour le distribuer à tous les membres de la délégation ;

3. Modalités d'inscription des participants

- Un point focal national pour la préparation de la sixième Conférence régionale doit être désigné par chaque pays : les coordonnées du point focal doivent être communiquées au Centre africain pour la femme dans les meilleurs délais ;
- Les formulaires conçus pour l'inscription des participants seront mis à la disposition de chaque pays auprès du point focal national qui communiquera à la CEA la liste des 20 membres de la délégation nationale ;

- Le point focal national sera également chargé de récupérer les notifications de paiement des frais d'inscription par les membres des délégations nationales selon les instructions de procédures qui seront communiquées par le Centre africain pour la femme dans une lettre circulaire ;
- Les ONG sous-régionales et régionales recevront des invitations individuelles ;
- Le paiement de 200 dollars de frais d'inscription par les représentants des ONG régionales et sous-régionales ayant été jugé trop élevé, ce montant a été ramené à 50 dollars par participant.

4. Le Programme définitif des travaux de la Conférence

- Le projet de programme a été maintenu avec les précisions apportées quant à la substance et à la méthodologie retenue pour les ateliers d'évaluation thématique.
- Les ateliers d'évaluation thématiques seront des espaces de débat critique sur les progrès réalisés, les reculs et les insuffisances enregistrés de même que des échanges sur les mesures urgentes à prendre à court et moyen terme pour accélérer la mise en oeuvre de la plateforme. ;
- La CEA mettra en place des mécanismes internes opérationnels pour la rédaction des rapports des différentes sessions de la conférence, en particulier ceux des ateliers thématiques, afin d'éviter toute omission ou perte d'éléments importants des résultats des travaux.
- Les discussions des différents ateliers thématiques évoqueront également les progrès réalisés dans le cadre du suivi des autres conférences telles que celles du Caire, de Vienne ou de Copenhague.
- Le forum sur l'identité culturelle africaine ainsi que l'exposition d'art africain prévu précédemment ont été supprimés par manque de moyens matériels et humains pour préparer cette activité ;

5. Modalités pour la participation des ONG à la Conférence

A. Le Comité de coordination des ONG pour la sixième Conférence régionale africaine sera composé des ONG membres du Comité technique préparatoire qui ont assisté effectivement aux réunions préparatoires.

B. Critères de sélection des ONG :
   - 53 ONG nationales participeront à la Conférence au nom des ONG soit un par pays. Elles seront sélectionnées au niveau national.
   - 25 ONG sous-régionales et régionales participeront à la Conférence au nom des ONG. Elles pourront amener jusqu'à deux personnes par ONG soit un total de 50 personnes au maximum, ceci afin de leur permettre de participer aux activités parallèles.
   - Les critères de sélection des ONG régionales et sous-régionales participant à la Conférence sont les suivants :
     - avoir le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC
     - avoir un minimum de cinq ans d'existence
     - intervenir effectivement dans les domaines thématiques de la plateforme d'action de Beijing
     - être impliquée dans les processus post-Beijing et Beijing +5
     - démontrer une capacité institutionnelle effective

- avoir une dimension régionale et intervenir effectivement à cette échelle.
- la coordination des ONG enverra à la CEA une liste exhaustive des ONG qui remplissent ces critères afin de permettre au Centre africain pour la femme d'établir la liste définitive des 25 ONG régionales et sous-régionales qui seront accréditées à la Conférence.

C. Participation aux travaux

- Les ONG devront s'organiser entre-elles pour désigner leur porte-parole qui fera l'exposé de leur bilan à la Conférence ;
- En séance plénière, la parole sera accordée indistinctement aux représentants des gouvernements et des ONG accréditées ;
- La dernière séance plénière avant la clôture de la Conférence sera consacrée à l'adoption du plan d'action pour les cinq prochaines années, des modalités de participation de l'Afrique à la Session spéciale sur Beijing +5 prévue en juin 2000 et de la Déclaration de la Conférence. Seuls les chefs de délégations nationales participeront à cette séance plénière ;

6. Mise en place des groupes de rédaction

- Trois groupes de rédaction seront constitués pour finaliser respectivement :
  - le plan d'action pour les cinq prochaines années
  - la déclaration de la Conférence
  - les modalités de participation de l'Afrique à la Session spéciale Beijing +5

- Ces groupes seront composés de :
  - trois experts nationaux de chacun des cinq sous-régions
  - une ONG par sous-région
  - cinq représentants d'organisations intergouvernementales et d'agences de coopération
- Le Bureau du Comité femmes et développement communiquera à la CEA la liste des experts nationaux.

7. Mobilisation des ressources financières

- Le budget total de la Conférence est estimé à 823.300 dollars US. Cette somme n'inclut pas les frais de voyage des participants. Les fonds déjà mobilisés sur ce budget représentent environ 30% du budget total.
- Des annonces de contribution ont été faites durant la réunion par la BAD, le PNUD, l'UNIFEM et l'Agence Intergouvernementale de la francophonie
- Les précisions sur leur niveau de contribution seront notifiées officiellement à la CEA après la réunion.

8. Modalités d'élection du Bureau de la Conférence

- Les concertations en vue de l'élection des membres du Bureau de la sixième Conférence seront menées par la CEA qui soumettra une liste provisoire au Bureau du Comité femmes et développement à la veille de la Conférence

9. Modalités de renouvellement des membres du Comité femmes et développement en marge de la Conférence

- Les nouveaux membres du Comité seront élus pendant la Conférence suivant les modalités proposées par la CEA et adoptées par le Comité. Ils prendront fonction immédiatement et tiendront leur première réunion après la clôture de la Conférence pour se fixer un calendrier de travail.

MESSAGE A SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
ZINE EL ABIDINE BEN ALI

Les participants à la deuxième réunion préparatoire de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes tenues à Tunis les 18 et 19 juin 1999, sous le haut patronage de la première Dame de la Tunisie, Madame Leïla Ben Ali, saisissent cette heureuse opportunité pour exprimer à votre Excellence leur gratitude et leur reconnaissance pour l'appui et le soutien constant que vous apportez à toutes les initiatives des femmes africaines.

Les participants notent avec satisfaction que sous la présidence de la Tunisie, le Comité femmes et développement et le comité technique qui en est issu, connaissent une nouvelle dynamique allant dans le sens d'une grande efficience et d'une plus grande rationalisation du processus de suivi et d'évaluation des programmes de promotion de la femme africaine.

Les participants sont convaincus que cette dynamique est porteuse de perspectives prometteuses pour l'avenir de la femme africaine, et ce, d'autant plus que la Tunisie sous votre présidence éclairée, est entrée de plein-pied dans la modernité et le progrès.

Cette évolution particulièrement positive qui a donné toute sa place à la femme comme citoyenne à part entière et comme acteur et bénéficiaire du développement, constitue un exemple et une source de fierté pour les femmes africaines.

Monsieur le Président de République Tunisienne,

Les participants tiennent à vous exprimer leurs sincères remerciements pour la chaleureuse hospitalité tunisienne et rendent hommage aux efforts que vous déployez pour renforcer les liens d'amitié et de fraternité entre les peuples africains pour la paix, la stabilité et la prospérité du Continent.

Fait à Tunis le 19 juin 1999

Les participants

MOTION DE REMERCIEMENTS A SON EXCELLENCE MADAME NEZIHA ZARROUK, MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉE DES AFFAIRES DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE, PRÉSIDENTE EN EXERCICE DU COMITÉ FEMMES ET DÉVELOPPEMENT

Les participants à la deuxième réunion préparatoire de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes tenues à Tunis les 18 et 19 juin 1999,

Considérant l'engagement particulier de Madame NEZIHA ZARROUK, Ministre déléguée auprès du Premier Ministre chargée des affaires de la femme et de la famille, présidente en exercice du Comité femmes et développement pour faire participer à ces présentes assises le plus grand nombre de membres du comité technique préparatoire de la sixième Conférence régionale sur les femmes,

Considérant le rôle important que Madame le Ministre a joué dans le processus préparatoire et dans la Direction des travaux à cette réunion,

Considérant l'attention particulière et l'accueil chaleureux dont ont bénéficié, les Ministres du Comité femmes et développement et tous les participants de la deuxième Réunion préparatoire de la sixième Conférence régionale africaine sur les Femmes,

Remercient le Ministre délégué auprès du Premier Ministre Chargé des affaires de la femme et de la famille, son Excellence Madame NEZIHA ZARROUK pour sa constante sollicitude et disponibilité.

Fait à Tunis le 19 juin 1999

Le Comité Technique Préparatoire de la
Sixième Conférence Régionale
Africaine sur la Femme

Deuxième réunion préparatoire pour la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes

18-19 juin 1999, Tunis - Tunisie

LISTE DES PARTICIPANTS

A- MINISTRES / EXPERTS

1. S.E. Mme Rabea Merchernane
   Ministre de la solidarité nationale de la famille
   Ministère de la solidarité nationale de la famille
   Algers (Algérie)
   C/o UNDP
   Fax :(213) 2693792

2. Madame Kouadri-Boudjelthia Aicha
   Conseiller auprès du Ministre des Finances
   Membre du Comité National de la femme
   Algers (Algérie)
   C/o UNDP
   Fax :(213) 2693792

3. Madame Majjaji Melike
   Algers (Algérie)
   C/o UNDP
   Fax :(213) 2693792

4. Madame Koutoua Marie-Laure
   Chargée d'Etudes
   Ministère de la Famille et de la
   promotion de la femme
   Abidjan (Côte d'Ivoire)
   Fax : (221) 21 44 61

5. Madame Michia N'Takpe
   Premier Secrétaire
   Ambassade du Côte d'Ivoire
   Tunis (Tunisie)
   Tel: 216-1-796 601

6. M. Manga Dieudonné
   Directeur de la Promotion Socio-Economique de la Femme
   Ministère de la Condition Féminine
   Yaoundé (Cameroun)
   Tel. : (237) 22 98 85
   Fax : (237) 23 39 65

7. Madame Melono Odette
   Attaché à la Présidence de la République
   Ministère de la Condition de la Féminine
   Yaoundé (Cameroun)
   Tel./Fax: (237) 215222

8. Ato Tassew Shiferaw
   Assistant to the Minister in Charge of Women's Affairs
   Prime Minister's Office
   P.O.Box 1031
   Addis Ababa, Ethiopia
   Fax : 251-1- 55 20 20

9. Son Excellence
   Monsieur Mohamed Said Saadi
   Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du développement
   social, chargé de la famille et de l'enfance
   Rabat (Royaume du Maroc)
   Fax : 00212 7671348

10. Monsieur Tamaoui Abderrahman
    Chef de Division
    Rabat (Royaume du Maroc)
    Fax : 00212 7671348

11. Son Excellence
    Madame Jeanne Dambendzet
    Ministre de la fonction publique, des réformes administratives
    et de la promotion de la femme
    Brazzaville (République du Congo)
    B.P 12151
    Tél.: (242) 814149 ou (242) 814155
    Fax: (242) 814155

12. Madame Emmanuel Delphine Edith
    Directrice de Cabinet
    B.P 1503
    Brazzaville (République du Congo)
    Fax: (242) 814155

13. Mme Marie-Claire Mukasine
    Secrétaire générale
    Ministère du Genre et de la promotion féminine
    B.P 969
    Kigali (Rwanda)
    Tel : (250) 76455
    Fax : (250) 77543

14. S.E. Mme Aminata M'bengue
    Ministre de la Famille, de l'action sociale et de la
    solidarité nationale
    Dakar (Sénégal)
    Fax : (221) 823 6673

15. Madame Khady Fall
    Directrice
    Projet d'Appui au GPF
    3 Avenue Bourguiba angle rue C, Castors
    B.P 4050
    Dakar (Sénégal)
    Tel: (221) 824 1554
    Fax: (221) 824 9255

16. Madame Neziha Zarrouk
    Ministre des Affaires de la Femme et de la Famille
    Membre du Bureau Politique et Ministre Délégué auprès du Premier Ministre
      chargée des Affaires de la Femme et de la Famille, Chef de délégation
    1, Rue d'Alger Tunis 1000
    Tel: 216-1-335 066 / 336 721
    Fax: 216-1-349 900

17. Mr. Salah Triki
    Chef de Cabinet du Ministre de la Femme et de la Famille
    1, Rue d'Alger Tunis 1000
    Tel: 216-1-335 066 / 336 721
    Fax: 216-1-349 900

18. Madame Zohra Ben Romdhane
    Directeur Général de la Communication
      de l'Information et de la Documentation au MAFF
    1, Rue d'Alger Tunis 1000
    Tel: 216-1-332 417
    Fax: 216-1-349 900

19. Madame Boutheina Gribaa
    Directeur de la Coopération Internationale au MAFF
    1, Rue d'Alger Tunis 1000
    Tel: 216-1-335 066 / 336 721
    Fax: 216-1-349 900

20. Madame Saloua Labbene
    Directeur de la Femme au MAFF
    1, Rue d'Alger Tunis 1000
    Tel: 216-1-335 066 / 336 721
    Fax: 216-1-349 900

21. Mlle Sihem Najjar
    Responsable de l'Unité de Recherche au CREDIF
    Centre de Recherche d'Etude de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF)
    1, Rue d'Alger Tunis 1000
    Tel: 216-1-335 066 / 336 721
    Fax: 216-1-349 900

22. Madame Saloua Dargouth
Directeur de l'audiovisuel
Office National de la Famille et de la Population
1, Rue d'Alger Tunis 1000
Tel: 216-1-335 066 / 336 721
Fax: 216-1-349 900

23. Madame Samira Belhadj
Présidente
Union Nationale des Femmes Tunisiennes (UNFT)
1, Rue d'Alger Tunis 1000
Tel: 216-1-335 066 / 336 721
Fax: 216-1-349 900

24. Madame Saida Agrebi
Présidente
Association Tunisienne des Mères (ATM)
Maison de la Famille
2, rue du Lycée El Menzah VI 1004
Tunis (Tunisie)
Fax : 213-1-752 666

B- ONG REGIONALES ET SOUS-REGIONALES

25. Ms. Sara Longwe
Chairperson
African Women's Development and Communication Network (FEMNET)
Westland Road
P.O.Box 54562
Nairobi, Kenya
Fax: 254-2-443868

26. Madame Yassine Fall
Secrétaire exécutif
Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD)
B.P. 15367
Dakar (Sénégal)
Tel: (221) 824 2053
Fax: (221) 824 2056

27. Ms. Bisi Adeleye-Fayemi
Director
Akina Mama wa Africa (AMWA)
London, United Kingdom
Tel: (44) 171 713 5166
Fax: (44) 171 713 1959

28. Ms. Joanna Foster
Regional Coordinator
Women in Law and Development in Africa (WILDAF)
P O Box 4622
Harare, Zimbabwe
Tel. 263 4 752105/751189
Fax. 263 4 781886
email wildaf@mango.zw

29. Ms. Wanjiru Kihoro
Director
ABANTU for Development
11 Cranmer Road, 1 Winchester House
SW9 6EJ
London, U.K.
Tel. 44 171 820 0066
Fax. 44 171 820 0088
email : people@abantu.org

30. Ms. Inonge Mbikusita Lewanika M.P
President
Federation of African Women's Networks on Peace (FERFAP)
P.O.Box 31299
Lusaka, Zambia
Tel: 260-1-292425 / 260-7-221825
Fax: 260-1-292252 / 260-7-221099

31. Mme Saida Ben Habylès
Présidente de l'Union Maghrébine des Associations féminines
Présidente du Mouvement féminin de la solidarité avec la famille rurale
7, Boulevard Zirout Youcef
Alger (Algérie)
Tel: 213-2-394141
Fax: 213-2-736276 Fax/Tel: 213-2-394141

C- ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

32. Ms. Laeticia Theresa Mukurasi
Gender Focal Point
Environment and Sustainable Development Unit
African Development Bank (ADB)
01 BP 1387
Abidjan, Côte d'Ivoire
Tel: 225-204604
Fax: 225-205033

33. Madame Saida Mendilli
Union du Monde Arabe (UMA)
Rabat (Maroc)
Fax : (212-7) 772 693

D- INVITEES

34. Mme le Docteur Hamzaoui Rim
    Directeur Médical du Centre de Recherche en
    Reproduction Humaine
    Office National de la Famille et de la Population
    42, Avenue de Madrid
    Tunis (Tunisie)
    Tel : 216-341 088
    Fax : 216-340 335 / 354 507

35. Mme Dorothée A. Malenzapa
    Agence de la Francophonie
    13, quai André Citroen
    75015 Paris (France)
    Fax: 00 33 1 44373361

36. Madame Mathlouihi Moufida
    Médecin
    Tunis (Tunisie)

E- AGENCES DES NATIONS UNIES

37. Ms. Joyce Mends-Cole
    Senior Regional Advisor on Gender
    United Nations Development Programme (UNDP)
    B.P. 5580
    Addis-Abeba (Ethiopie)
    Tel: 251-1-515919
    Fax: 251-1-5125 99

38. Dr. Grace Hemmings-Gapihan
    ILO, Abidjan Regional Office
    01 BP 3960
    Abidjan, Côte d'Ivoire
    Tel: 225-212639

39. Ms. Felicia Ekejiuba
    UNIFEM
    304 E 45th Street
    New York, USA
    Tel: 1-212-906 5025
    Fax: 1-212-906 6705

40. Madame Zakia Bouaziz
    UNESCO
    Avenue du Roi Abdelaziz Al Saoud
    Rue 7131, Manar II, 2092
    Tunis (Tunisie)
    Tel: 216-1-885 322
    Fax: 216-1-882 893

F- CENTRE DE DEVELOPPEMENT SOUS-REGIONAL DE LA CEA (CDSR/SRDC)

41. Ms Aimée Andrianasolo
    Gender Focal Point
    SRDC-North Africa
    Tangier, Morocco
    Fax: (212)9 340357

G- MEMBRES DU SECRÉTARIAT DU CENTRE AFRICAIN POUR LA FEMME

42. Mme Joséphine Ouédraogo
    Directeur, Centre Africain pour la Femme (CAF)

43. Mme Françoise Wege, Responsable des questions économiques
44. Mme Hannah Tiagha, Responsable des questions de droits de la femme
45. Mme Souad Abdennebi, Conseiller régional chargée des questions juridiques
46. M. Alemayehu Haile, Administrateur de projets
47. Mme Yemesserach Joseph, Assistant Administrative
48. Mme Selam Hailu, Secrétaire
49. Mlle Hannan Mohamed, Secrétaire

G - Traducteurs

50. M. E. First Quao
51. M. Nasser Mustafai

H - Interprètes

52. M. Ebrahim Knan
53. M. Kamel Ferrani
54. M. Malick Sy
55. M. Anne Marie Driss